

**Séance régulière du conseil d'établissement
de l'école Arthur-Vaillancourt
tenu le mardi 27 janvier 2026, 18 h 30**

Adopté

Présences :

Parents :	Personnel :	Public :	Autres :
Jade Pelletier Jean-François Bélisle Méliane Laurier teams Mylène Borduas Elisa Bégin, substitut teams	Vanessa Filion teams Julie Lafrance teams Sabrina Pomerleau teams	Aucun public	Marie-Annik Dion, directrice par intérim Julianne Dugas, directrice Henri-Dunant Julie Bernier-Gagnon, secrétaire

1. Ouverture de l'assemblée

Mme Jade Pelletier, présidente du Conseil d'établissement, ouvre l'assemblée. Il est 18h38. Elle félicite l'équipe pour le magnifique concert. S'ensuit un tour de table des membres.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidente, madame Jade Pelletier, présente sommairement l'ordre du jour.

Il est proposé par Mylène Borduas D'ADOPTER l'ordre de jour en ajoutant un point en varia;

Revoir la date de la rencontre de mai.

Adopté

Résolution n° CE-2526-026

4. Adoption du procès-verbal de la rencontre du 2 décembre 2025

La présidente présente sommairement le procès-verbal, celui-ci ayant été rendu disponible au préalable.

Il est proposé par M. Jean-François Bélisle D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2025, tel que rédigé.

Adopté

Résolution n° CE-2526-027

5. Suivis

Retour sur la consultation OS-01: Mme Julianne Dugas présente le retour de de la consultation. Le document sera transmis aux membres par courriel.

Consultation des élèves: Les membres parents désiraient venir questionner les élèves du parlement. Les dates des rencontres ont été envoyés par Annie Caron. Il semblerait que la date du 16 février serait adéquate pour Mme Jade Pelletier et M. Jean-François Bélisle qui viendront questionner les élèves.

6. Budget

Présentation du budget révisé par Mme Julianne Dugas.

Mesures dédiées et protégées

À la suite de la présentation du budget révisé, le conseil d'établissement de l'école Arthur-Vaillancourt confirme que le CSSMI, dans le cadre des mesures dédiées et protégées, a alloué à l'école la somme totale de 133 445 \$.

Ces sommes ont été allouées et versées au budget de l'établissement et ce, conformément aux fins prévues aux règles budgétaires du MEQ 2025-2026.

Il est proposé par Mylène Borduas et appuyé par Sabrina Pomerleau d'ADOPTER le budget révisé et les mesures dédiées et protégées.

Adopté

Résolution n° CE-2526-028

7. Critères de sélection de la direction de l'école

Critères de sélection de la direction d'école ARTHUR-VAILLANCOURT

Considérant que les principaux critères nécessaires pour la sélection de la direction d'école sont :

- que la personne ait acquis de l'expérience dans différents milieux scolaires ;
- que la personne connaisse bien le projet éducatif de notre école, y adhère, veuille le faire progresser et soit prête à le défendre dans le milieu ;
- que la personne soit en mesure d'assumer des processus de gestion inhabituels et complexes (attribution des tâches d'enseignement dans le contexte d'un volet particulier, confection d'horaires, organisation de concerts, négociation entre les différents intervenants, etc.) et fasse preuve d'initiative dans ceux-ci ;
- que la personne démontre un intérêt pour le projet musical;
- que la personne soit en mesure de faire preuve de leadership pédagogique ;

- que la personne favorise un partage équilibré des ressources entre le secteur musical et le secteur académique ;
- que la personne assure une présence « active » auprès des élèves et qu'elle soit en mesure d'établir une relation de confiance avec ceux-ci et qu'elle intervienne auprès des élèves ayant des besoins particuliers (peu de services à l'école);
- que la personne démontre des habiletés à planifier, organiser, coordonner des activités de mise en valeur de l'école et de son projet éducatif incluant, entre autres, des actions de relations publiques, de promotion et de communication ;
- que la personne fasse preuve d'une grande disponibilité également en soirée;
- que la personne soit impliquée dans la Fondation et fasse les liens nécessaires avec l'équipe-école et le C.É afin que ces 3 entités soient complémentaires dans leurs rôles et fonctions.

Il est proposé par M. Jean-François Bélisle d'APPROUVER les critères de sélection de la direction de l'école tel que présenté.

Adopté

Résolution n° CE-2526-029

8. Processus d'admission 2026-2027

Mme Marie-Annik Dion, directrice par intérim, présente aux membres le processus d'admission pour l'année scolaire 2026-2027. La première étape sera la rencontre d'information obligatoire, le jeudi 29 janvier à 18h30 à l'école. Ensuite, il y aura une audition musicale pour toutes les candidatures, le samedi 21 février.

9. Activités et sorties éducatives

Aucune activité présentée.

10. Informations

10.1 Du représentant au comité de parents : À la rencontre du 11 décembre, il y a eu une présentation sur obligations légales en lien avec les voyages étudiants.

10.2 Des enseignants : Le spectacle de Buzz Cuivres a été bien apprécié. Le bilan du concert de Noël est très positif. La lettre aux élèves concernant les attentes en arrière-scène a eu un bel effet. Il y a eu un diner pédagogique pour discuter de la rétroaction. La fin de la 2e étape aura lieu le 20 février.

10.3 Du personnel de soutien : Mise sur pied du projet La portée avec les élèves de 6e année. Les buttes de neige sont aménagées de façon sécuritaire par des groupes d'élèves et de Mme Annie Caron, technicienne en loisirs. Les animations Hors Piste se poursuivent.

10.4 De la direction : Les bourses du camp Père Lindsay ont été remises aux deux élèves les plus méritants; un violoniste et un pianiste de 6e année. Mme Dugas remercie tous et chacun pour leur magnifique engagement.

11. Sujets divers

Date de la rencontre de mai: En raison de la semaine des concerts de piano, il est convenu de déplacer la séance prévue le 26 mai au 20 mai.

12. Courrier

Aucun courrier reçu.

13. Levée de l'assemblée

La présidente, madame Jade Pelletier, conclut que l'ordre du jour a été écouté.

Il est proposé par Mme Julie Lafrance DE LEVER la séance à 20 h 30. La prochaine rencontre aura lieu le 24 mars 2026

Adopté

Résolution n° CÉ-2526-030

La présidente

Jade Pelletier

La directrice

Marie-Annik Dion

La secrétaire

Julie Bernier-Gagnon